

L'an deux mille vingt, le neuf septembre à 18h00, s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TILLARD, doyen d'âge du Comité.

Présents : Pierre ANSART ; Ernest AUChart ; Jean-Claude BLOUIN ; Guy BRAS ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Philippe CARTON ; Alain CAYET ; Jean-Jacques COTTEL ; Dominique DELATTRE ; Cédric DELMOTTE ; Nicolas DESFACHELLE ; Gérard DUE ; Michel FLAHAUT ; Freddy FOURNIER ; Nicolas KUSMIEREK ; Jean-Paul LEBLANC ; Didier LEDHE ; Frédéric LETURQUE ; Michel MATHISSART ; Didier MICHEL ; Bernard MILLEVILLE ; Jacques NICK ; Gérard NICOLLE ; Jérôme Palisse ; Mélanie PAWLAK ; Jean-Claude PLU ; Eric POULAIN ; Reynald ROCHE ; Françoise ROSSIGNOL ; Thierry SPAS ; Michel SEROUX ; Véronique THIEBAUT ; Vincent THERY ; Jean-Luc TILLARD ; Alain VAN GHELDER ; Christian THILLIEZ ;

Excusés : Bernard BRONNIART (pouvoir à Jean-Jacques Cottel) ; Daniel TABARY (pouvoir à Jean-Jacques Cottel) ; Philippe VIARD (pouvoir à Françoise Rossignol) ;

Absents : Alain BARTIER

ORDRE DU JOUR

I. Projets de délibérations

1. Délibération 2020-09-01 : Installation des membres du Comité syndical
2. Délibération 2020-09-02 : Election du Président
3. Délibération 2020-09-03 : Fixation nombre de Vice-Présidents
4. Délibération 2020-09-04 : Election des Vice-Présidents
5. Délibération 2020-09-05 : Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents
6. Délibération 2020-09-06 : Modification des statuts
7. Délibération 2020-09-07 : Modification règlement intérieur
8. Délibération 2020-09-08 : Délégation au Président

II. Lecture de la charte de l'élu local

Délibération n°1 :

Monsieur Tillard :

D'abord nous allons procéder à l'installation des membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Le SMAV est composé de trois membres adhérents représentant 165 611 habitants, population municipale de 2017 :

- La Communauté Urbaine d'Arras (CUA)
- La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA)
- La Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA)

La représentation au sein du Comité Syndical est définie dans les statuts à l'article 6. Le mode de représentation est fixé de la façon suivante : un conseiller syndical par établissement public membre, plus un conseiller syndical par tranche de 4 500 habitants et par tranche entamée.

Au total, cela correspond donc à 25 délégués de la CUA, 8 de la CCCA et 8 de la CCSA, soit 41 conseillers syndicaux.

Je vais procéder à procéder à l'appel nominatif :

Collectivités territoriales	Conseillers délégués
<p align="center"><i>Communauté Urbaine d'Arras</i></p>	<p>Pierre ANSART Alain BARTIER Jean-Claude BLOUIN Guy BRAS Philippe CANLER Alain CAYET Dominique DELATTRE Cédric DELMOTTE Nicolas DESFACHELLE Nicolas KUSMIEREK Jean-Paul LEBLANC Didier LEDHE Frédéric LETURQUE Michel MATHISSART Didier MICHEL Bernard MILLEVILLE Mélanie PAWLAK Jean-Claude PLU Reynald ROCHE Françoise ROSSIGNOL Thierry SPAS Vincent THERY Jean-Luc TILLARD Alain VAN GHELDER Philippe VIARD</p>
<p align="center"><i>Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois</i></p>	<p>Ernest AUCHART Damien BRICOUT Philippe CARTON Jacques NICK Gérard NICOLLE Eric POULAIN Michel SEROUX Christian THILLIEZ</p>
<p align="center"><i>Communauté de Communes du Sud Artois</i></p>	<p>Bernard BRONNIART Jean-Jacques COTTEL Gérard DUE Michel FLAHAUT Freddy FOURNIER Jérôme PALISSE Daniel TABARY Véronique THIEBAUT</p>

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se dérouler.

Je vous invite à présent à procéder au choix du secrétaire de séance, et il est de tradition de nommer le benjamin des conseillers qui assume cette fonction. Il s'agit de M. Jérôme PALISSE. Il n'y a pas d'opposition ? Parfait. Je déclare installé le Comité Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Nous allons procéder à une autre délibération importante.

Délibération n°2

Cette deuxième délibération concerne l'élection du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation. Je vous invite à vous référer aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités d'élection du Président d'un syndicat mixte fermé, se trouvant en annexe du présent cahier de délibération.

Je souhaite nommer comme secrétaire de bureau de vote le secrétaire de séance, M Jérôme PALISSE, benjamin de l'assemblée, et lui adjoint comme auxiliaires, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, Messieurs Arnaud DUCATEZ et Philippe Boudailler ainsi que Madame Louise GOMMEAUX, agents du SMAV.

Afin de faciliter les votes dans ces conditions sanitaires particulières, l'urne sera portée à vous. Elle sera portée par Arnaud Ducatez, accompagné de Louise Gommeaux qui vous fera émerger. Est-ce que sur ces modalités pratiques de vote, il y a une opposition ? Pas de problème ? Bien.

Maintenant, j'invite l'assemblée à nous faire part des candidatures aux fonctions de Président.

Monsieur SEROUX : Je vous propose la candidature de Thierry SPAS, qui a relevé après le décès de notre amis Philippe Rapeneau, le beau challenge de pouvoir diriger la présidence du SMAV dans une certaine continuité. A titre d'ancien premier VP, je vous propose la candidature de Thierry SPAS.

Monsieur TILLARD : Bien, on acte cette proposition. Je vais quand même demander à Monsieur Spas s'il est candidat ?

Monsieur SPAS : Oui je suis candidat Monsieur le Président.

VOTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
A déduire bulletins litigieux (articles L65 et L66 du code électoral)	
- Bulletins blancs	- 0
- Bulletins nuls	- 2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	

Je déclare Thierry SPAS élu Président du SMAV, et lui cède la place.

Monsieur SPAS : Merci Jean-Luc d'avoir assumé la Présidence de cette séance. Merci Jérôme (Palisse) d'assurer la fonction de secrétaire. Merci Michel (Mathissart) de nous recevoir dans cette belle salle.

Discours du Président :

REMERCIEMENTS

Merci, Jean-Luc, d'avoir présidé le début de cette séance avec la maîtrise que nous te connaissons. Merci, Monsieur PALISSE, d'avoir assumé le secrétariat et de de le poursuivre tout à l'heure pour l'élection des vice-présidents.

Merci à vous tous, mes chers collègues, pour votre confiance que je considère comme un honneur mais aussi, en toute humilité, comme un challenge en cette époque de plus en plus complexe. Un challenge qu'en tant qu'élus d'intercommunalités concernés par le Service Public de Gestion des Déchets, vous connaissez les enjeux car nous les partageons et les partagerons plus encore à l'avenir. Vous représentez les intercommunalités adhérentes au Syndicat Mixte, ses trois actionnaires. Vous en êtes les administrateurs associés dans un même but : celui de permettre un service public de collecte et de valorisation le plus efficient et le moins coûteux.

INTRO

Ce n'est un secret pour personne, le SMAV a traversé depuis la fin de l'année dernière ~~le début de l'année~~ une période compliquée dont il sortira, je l'espère, dans quelques mois. La filière du déchet n'est pas un fleuve tranquille. Des questions conjoncturelles de marché, un drame dans nos locaux, que je ne souhaite à personne de rencontrer et dont l'enquête de procédure pénale sur les responsabilités de l'Établissement vient d'aboutir à un avis de classement sans suite ; l'épreuve du maintien du service public de gestion des déchets en période de confinement ont grandement complexifié la tâche du bureau et des agents du Syndicat Mixte. A cela se sont ajoutés des vents contraires, internes et externes, qui ont amplement mobilisé notre énergie à maintenir la vitesse de croisière de notre vaisseau. Je voudrais remercier les vice-présidents sortant, Sylvie Gorin aux Ressources Humaines, Michel Seroux aux finances, Reynald Roche à la collecte, Maurice Soyez à la Valorisation Matière et Damien Bricout à la Valorisation énergétique, non seulement pour leur engagement dans les délégations qui étaient les leurs mais aussi pour leur solidarité face à l'adversité. La disparition brutale de notre ami Philippe Rapeneau les a soudés, nous a soudés pour prendre en charge ce qu'il appelait son bébé qui a bien grandi et connaît sans doute quelques crises de croissance. Ces derniers 24 mois, ils ne manquèrent jamais à l'appel et m'ont grandement assisté à tenir la barre fermement parfois, à tirer des bords d'autres fois, afin d'éviter le démâtage. Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés.

Je me dois de saluer le professionnalisme et le profond attachement à l'établissement que le comité de direction a manifesté depuis 2018, entraîné par l'engagement total et la profonde connaissance des métiers et des techniques de son DGS Arnaud Ducatez. Leur aide, leur disponibilité m'ont permis de mesurer combien leur tâche était ardue, combien celle du président et de son bureau était importante.

CONJONCTURE ECONOMIQUE

Je le disais tout à l'heure, les vents contraires ont soufflé avec la chute de l'économie depuis avril : Non seulement les prix de reprise des matières issus du centre de tri ont baissé mais beaucoup d'émetteurs sous Responsabilité Elargie des Producteurs ont subi une perte nette de chiffre d'affaires. Les déchets d'aujourd'hui correspondent à des produits achetés avant la crise. En revanche, le flux d'écocontributions a diminué en même temps que la consommation des Français. Les metteurs en marché ont, en effet, subi des pertes majeures :

- 100% du CA sur 2 mois pour la filière du meuble
- 75% pour la filière des équipements électriques et électroniques
- La filière textile est littéralement exsangue
- Pour les emballages, 30% des contributeurs ont vu leur activité arrêtée ou réduite. L'effondrement des prix de reprise des matières engagé bien avant le confinement et lié à la fermeture des marchés internationaux s'est accentué avec le confinement. Pour exemple, notre matière plastique la plus noble, le PEHD (la bouteille de lait), se négocie entre 0 et - 130 € la tonne ... une ineptie totale à l'heure de l'indispensable transition énergétique.

C'est donc le pire moment pour des négociations financières vis-à-vis d'eux afin d'augmenter les recettes de valorisation.

Des vents fiscaux se lèvent avec le doublement de la TGAP d'ici 2022

BILAN SMAV : Malgré ces éléments contraires, notre taux de valorisation est passé de 48 à 59% en 5 ans, notre établissement s'est stabilisé en termes de territoire et de compétences. L'organisation budgétaire a été réformée par la fusion des budgets. La situation au regard de la récupération de TVA a été sécurisée et actée avec les services fiscaux.

L'ensemble des agents est désormais employé directement par le SMAV. La plupart des investissements prévus sur le mandat ont été réalisés en respectant les objectifs de la loi de transition énergétique en matière de performance technique.

LES ORIENTATIONS du mandat 2020-2026 sont les suivants :

- **Pas d'augmentation des tarifs des adhérents**
- **Absorber les évolutions :**
 - à la hausse de la TGAP
 - à la baisse de la reprise des matières
 - de l'inflation
- **Diminuer les dépenses de fonctionnement :**
 - En valorisant les prestations de services non financées
 - En maintenant un taux de remplacement des personnels proche de 0 et en travaillant sur la résorption de l'absentéisme, particulièrement au service collecte
 - En améliorant la valorisation globale, le tri à la source et la prévention
 - En travaillant les pistes émergeant d'une étude d'optimisation des collectes actuellement en cours
- **Augmenter les recettes des prestations :**
 - Augmentation des volumes d'affaires en collectes PR
- **Maintenir le niveau de nos recettes des Eco Organismes**
- **Accompagnement global des services par la mise en œuvre d'actions conjuguées complémentaires :**
Etude Risques Psychosociaux, démarches Qualité de Vie au Travail, Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences et plans de formations, refonte de l'IFSE, valorisations individuelles et collectives, recrutements extérieurs pour enrichir les équipes d'encadrement qui ont besoin d'un directeur d'exploitation et d'une architecture dynamique et transversale de son organigramme...

L'avenir sera marqué sous les sceaux de la valorisation énergétique de de l'autonomie partagée

Lorsque les ressources naturelles sont de plus en plus rares, réduire les déchets et le gaspillage pour préserver l'environnement devient essentiel. Mais au-delà des enjeux environnementaux, déployer un modèle de production et de consommation vertueux permet également le développement économique et industriel des territoires et la création d'emplois durables et non délocalisables. Nous voici pour la première fois, dans notre région, dans l'ère de la production d'énergie non carbonnée. Il nous faut donc donner le cap pour que le SMAV reste à la hauteur des enjeux actuels et à venir, dans l'intérêt du territoire et dans la dynamique de la prospective, tous ensemble. Mais simultanément, nous avons d'autres chantiers à mener :

- L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique (→ 2022),
- Instaurer la gestion du tri à la source (déchets alimentaires ou micro-collecte par ex) → 2025,

- Renforcer la communication et la sensibilisation vers l'utilisateur et en particulier la réorganisation de la communication en déchèteries,
- Favoriser le réemploi en réformant le rôle des déchèteries et en permettant aux recycleries de se développer dans les conditions juridico-administratives les plus pertinentes,
- Optimiser la collecte sélective en zones urbaine et périurbaine,
- Poser clairement des bases solides pour la gestion de la compétence propreté en matière de dépôt sauvage.
- Et enfin sécuriser notre territoire par la maîtrise conjuguées des futures unités de valorisation matière et énergétique, ce que j'évoquais précédemment sous les termes d'autonomie partagée.

ETHIQUE DE LA GOUVERNANCE :

Par le passé, le SMAV est peut-être apparu aux yeux de certains, soit comme un service administratif d'une intercommunalité, soit comme une structure éloignée des élus. Je souhaite que la maxime de ce nouveau mandat soit « Travailler avec » : Avec les présidents d'intercommunalité et les maires ; avec les associations de recycleries et de lutte contre le gaspillage, afin d'œuvrer au plus près des communes et des habitants, avec les élus, avec les associations qui font déjà beaucoup en la matière.

Il nous faudra améliorer la communication institutionnelle qui a déjà été considérablement retravaillée depuis 3 ans, mais aussi organiser des rencontres périodiques avec les maires, au plus près des communes.

J'ai déjà fait preuve par le passé de ma capacité à représenter, animer, fédérer, motiver, entraîner... Il s'agit aujourd'hui plus qu'hier d'incarner une politique en lui donnant tout son sens. Mais je ne le ferai pas sans vous. Preuve en est de mon souhait de travailler en étroite entente avec vos présidents d'intercommunalité : les candidats aux postes de vice-présidents ont été pressentis par eux, en concertation avec moi bien évidemment. Une fois élus et les délégations de compétence réparties, je les rencontrerai aussi souvent que nécessaire, individuellement ou 1 à 2 fois par mois en réunion de bureau.

Ce bureau recevra régulièrement les présidents des intercommunalités adhérentes.

C'est donc une nouvelle équipe qui sera mise en place pour relever les défis qui nous attendent et écrire une nouvelle page du SMAV et, pour que toutes les conditions soient réunies pour la rédiger le plus lisiblement possible, je commanderai dans les jours à venir un audit de fonctionnement, financier et managérial pour un établissement qui veut s'inscrire résolument dans la modernité et la transition, contre vents et marées.

Pour réussir ce nouveau mandat, je proposerai 7 commissions thématiques qui se réuniront aussi souvent que nécessaire et possible, en pariant sur une moyenne de 3 réunions par an et par commission :

1. **Finances:** Pour les établissements comme le nôtre, l'avenir de la gestion des déchets s'annonce encore plus tendu, dans l'ère qui s'engage après le pic de la crise liée à la COVID-19, qu'il ne l'était déjà auparavant. Les impacts financiers sont multiples. L'heure est venue de faire les comptes et de s'interroger sur les conséquences financières de cette crise sur l'avenir immédiat, c'est-à-dire les deux prochaines années qui seront cruciales en la matière.
2. La commission **Collecte** suivra de près, entre autres, l'étude technique, juridique et fiscale sur l'optimisation de l'organisation et des coûts des collectes, y compris des déchèteries,
3. La commission **Valorisation** sera chargée d'étudier les conditions de progression de notre taux de valorisation, de préparer l'extension des consignes de tri et le travail en synergie avec les territoires voisins pour nous doter d'une véritable autonomie en matière de tri et de valorisation énergétique
4. La commission **Etudes et Travaux** se penchera parmi d'autres projets sur la modernisation des déchèteries vers des modèles plus dynamiques autour du concept de la déchèterie inversée, contribution à l'ingénierie du futur centre régional de la méthanisation (Euraméthà)

5. Avec le bureau sortant, j'ai jugé nécessaire la création d'une nouvelle commission **Etudes et prospectives**. En effet, les activités liées aux déchets constituent un secteur économique intégral, vert et non délocalisable sur lequel il faut parier, demeurer précurseur, penser 10 ans à l'avance autour des énergies vertes, non carbonées ; nous prenons du retard à ne pas prendre suffisamment vite le virage de l'hydrogène vert.
6. Enfin, une nouvelle commission **Ressources humaines** travaillera à la mise en place d'une démarche partagée sur la Qualité de Vie au Travail, car il nous faut, plus que jamais, redonner du sens à l'activité professionnelle, plus encore, peut-être pour des agents assurés de la garantie de l'emploi. La commission Ressources humaines aura à réfléchir sur les propositions des services, appuyés par un cabinet extérieur sur la prévention des RPS. Elle se penchera sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences d'aujourd'hui et de demain pour dégager les pistes d'une plus grande motivation du personnel, de tout le personnel et d'une plus large formation continue face aux enjeux à venir.
7. Une autre nouvelle commission **Sensibilisation et relation aux usagers** aura à émettre des propositions d'accompagnement des actions d'optimisation des collectes et du tri à la source et la pratique du compostage individuel ou collectif, sur l'organisation, la rationalisation, voire la mutualisation des interventions des agents d'animation sur le territoire ; elle aura aussi à donner son avis sur l'amplification des partenariats que je souhaite mener avec d'autres structures du territoire comme le CPIE Villes de l'Artois, AIR Ressourceries, REGAIN, Cité Nature...

Chacune, chacun d'entre vous, chers collègues, sera invité à s'inscrire dans chacune de ces commissions. Nous nous devons de veiller à leur équilibre.

Pour vous aider à vous approprier les données nécessaires à la maîtrise de la compétence déchets, nous vous proposerons prochainement des journées d'information et de sensibilisation, en relation avec le réseau AMORCE.

Ainsi, grâce à votre participation active à ces commissions, grâce à l'engagement des membres du bureau et de tous ses agents, le SMAV, plus qu'avant outil structurant du territoire du Grand Arras et même au-delà, sera un acteur du développement économique et social des intercommunalités que vous représentez. Mais, ici même, au sein de notre comité syndical et de ces commissions, parce que le SMAV, c'est vous, vous saurez faire de nos différences des richesses complémentaires.

Appelés à travailler avec les territoires voisins, nous saurons nous appuyer sur nos points forts et considérer que, dans cette période de transition incessante, « quoi qu'il arrive, à nous de le transformer en avantage. »

Merci pour votre attention

Délibération n°3

Cette troisième délibération est relative à la fixation du nombre de Vice-Président au sein du bureau du syndicat.

Les statuts du SMAV, adoptés en 2017, limite le bureau à 13 membres, dont le Président, ce qui réduit le nombre potentiel de Vice-Président à 12.

Les Vice-Présidents du SMAV sont membres du bureau. Ils assument d'importantes délégations qui correspondent à la conduite des process industriels de collecte et de traitement des déchets, le tout majoritairement géré en régie, ainsi que des services logistiques et ressources, telles que les finances, les ressources humaines, les marchés publics ou encore la communication et les relations avec les usagers.

Compte tenu de l'organisation administrative et technique du SMAV, il est recommandé de fixer le nombre de Vice-Présidents à 7 élus.

Il vous est proposé d'approuver ce nombre de 7 Vice-présidents.
Avez-vous des questions ? Abstention, opposition ?

Je considère que cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

Délibération n°4

A présent, nous allons précéder à l'élection de nos 7 Vice-Présidents.

Je vous rappelle que par application de l'article L2122-7 du CGCT, l'élection des Vice-présidents a lieu à la majorité absolue et au scrutin uninominal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Je souhaite que Monsieur Palisse reste secrétaire de bureau de vote en tant que secrétaire de séance, Monsieur Jérôme Palisse, benjamin de l'assemblée, et lui adjoints comme auxiliaires, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Messieurs Arnaud Ducatez et Philippe Boudailler, ainsi que madame Louise Gommeaux, tous les trois agents du SMAV.

Je rappelle également qu'au sein du bureau, la répartition des Vice-Présidents se fait de la manière suivante :

- 3 VP issus de la Communauté Urbaine d'Arras,
- 2 VP issus de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- 2 VP issus de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Ayant travaillé étroitement avec les Présidents de nos trois intercommunalités, je les invite à présent à présenter leurs candidats au poste de Vice-Présidents.

Nous allons procéder par ordre alphabétique du nom des intercommunalités.

C'est donc à Monsieur Seroux, Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois de nous présenter en premier lieu ses candidatures : Candidature de Damien Bricout et de Michel Seroux

A présent, Monsieur Cottel, Président de la Communauté de Communes du Sud Artois, nous vous écoutons : candidature de Veronique Thiébaud et Gérard Dué

Enfin, j'invite Monsieur Leturque, Président de la Communauté Urbaine d'Arras, à nous présenter ses candidatures : Candidature de Reynald Roche et Dominique Delattre

Maintenant que nous connaissons les candidatures, nous allons procéder au déroulement du vote.

Pour l'élection du 1^{er} Vice-Président, je vous propose la candidature de Monsieur Michel Seroux, Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Y-a-t-il d'autres candidats ?

Election du 1^{er} Vice-Président :

Le Président propose au Comité Syndical la candidature de Michel SEROUX

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
A déduire bulletins litigieux (articles L65 et L66 du code électoral)	
- Bulletins blancs	- 1
- Bulletins nuls	- 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	

Pour l'élection du 2^{ème} Vice-Président, je vous propose la candidature de Monsieur Reynald Roche, maire de Guemappe. Y-a-t-il d'autres candidats ?

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Le Président propose au Comité Syndical la candidature de Reynald ROCHE

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
A déduire bulletins litigieux (articles L65 et L66 du code électoral)	
- Bulletins blancs	- 0
- Bulletins nuls	- 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	40
Majorité absolue	

Pour l'élection du 3^{ème} Vice-Président, je vous propose la candidature de Madame Véronique Thiébaud, maire de Biefvillers-les-bapaume et Vice-Présidente à la transition écologique (au Plan climat air énergie, du Ruissellement et de l'érosion et du Programme Alimentaire Territorial) de la Communauté de Communes du Sud Artois. Y-a-t-il d'autres candidats ?

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Le Président propose au Comité Syndical la candidature de Véronique THIEBAUT

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
A déduire bulletins litigieux (articles L65 et L66 du code électoral)	
- Bulletins blancs	- 3
- Bulletins nuls	- 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	

Pour l'élection du 4^{ème} Vice-Président, je vous propose la candidature de Monsieur Damien Bricout, Vice-président à l'environnement de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Y-a-t-il d'autres candidats ?

Election du 4^{ème} Vice-Président :

Le Président propose au Comité Syndical la candidature de Damien BRICOUT

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
A déduire bulletins litigieux (articles L65 et L66 du code électoral)	
- Bulletins blancs	- 1
- Bulletins nuls	- 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	

Pour l'élection du 5^{ème} Vice-Président, je vous propose la candidature de Monsieur Dominique Delattre, maire de Saint Martin sur Cojeul. Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Election du 5^{ème} Vice-Président :

Le Président propose au Comité Syndical la candidature de Dominique DELATTRE

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
A déduire bulletins litigieux (articles L65 et L66 du code électoral)	
- Bulletins blancs	- 0
- Bulletins nuls	- 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	40
Majorité absolue	

Pour l'élection du 6^{ème} Vice-Président, je vous propose la candidature de Monsieur Michel Mathissart, maire d'Etrun. Y-t-il d'autres candidature ?

Election du 6^{ème} Vice-Président :

Le Président propose au Comité Syndical la candidature de Michel MATHISSART

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
A déduire bulletins litigieux (articles L65 et L66 du code électoral)	
- Bulletins blancs	- 0
- Bulletins nuls	- 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	40
Majorité absolue	

Et enfin, pour l'élection du 7^{ème} Vice-Président, je vous propose la candidature de Monsieur Gérard Dué, maire de Croisilles et Vice-Président aux finances et à l'environnement (et des Énergies Renouvelables, des Infrastructures et des Voiries Communautaires) de la Communauté de Communes du Sud Artois. Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Election du 7^{ème} Vice-Président :

Le Président propose au Comité Syndical la candidature de Gérard DUE

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
A déduire bulletins litigieux (articles L65 et L66 du code électoral)	
- Bulletins blancs	- 4
- Bulletins nuls	- 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	

Sont donc élus au poste de Vice-Présidents : Michel SEROUX, 1^{er} VP, Reynald ROCHE 2^{ème} VP, Véronique THIEBAUT 3^{ème} VP, Damien BRICOUT 4^{ème} VP, Dominique DELATTRE 5^{ème} VP, Michel MATHISSART 6^{ème} VP et Gérard DUE 7^{ème} VP.

Délibération n°5

A présent, nous allons procéder à la fixation de l'indemnité de fonction du président et des Vice-Présidents.

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est un établissement public sans fiscalité propre qui regroupe 165 611 habitants selon la population municipale de 2017.

Le décret du 7 juillet 2010 prévoit les modalités de fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents pour une population comprise entre 100 000 et 200 000 habitants.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée est disponible en annexe de votre cahier des délibérations.

Il vous est proposé de fixer les taux suivants :

- Pour le Président ; 35,44 % de l'indice brut de la fonction publique, (soit 1378,40 euros brut)
- Pour Vice-Présidents : 17,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 689,20 euros brut)

Avez-vous des questions ? Abstention, opposition ?

La délibération est adoptée.

Délibération n°6

La sixième délibération doit permettre d'approuver certaines modifications effectuées dans les statuts du Syndicat.

En effet, la liste des différentes commissions existantes n'a pas à figurer dans les statuts mais dans le règlement intérieur du syndicat, qui va être également modifié. De plus, il convient de remplacer le terme « conseil » par celui de « comité ». Et enfin, l'article 3 « Objet du Syndicat » a également été modifié afin d'être plus synthétique.

Vous retrouverez le projet de modification des statuts en annexe de votre cahier de délibérations.

Toute modification des statuts se doit d'être approuvée en Comité Syndical, il vous est donc proposé d'approuver celles-ci.

Avez-vous des questions ? Abstention, opposition ?

La délibération est adoptée.

Délibération n°7

La septième délibération est donc relative à la modification du règlement intérieur du Syndicat. Ce règlement a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Comité Syndical. Le projet de règlement intérieur se situe en annexe de votre cahier de délibération.

Il est apparu nécessaire de procéder à sa modification pour trois raisons. D'abord modifier l'article 2 relatif à la convocation au Comité, où la dématérialisation devient la règle. Ensuite, remplacer le terme « conseil » par celui de « comité ». Enfin, modifier l'article 29-2 relatif aux commissions permanentes afin d'y ajouter la commission relative à la « Sensibilisation et Relations aux usagers ».

Toute modification du règlement intérieur se doit d'être approuvée en Comité Syndical, il vous est donc proposé de l'approuver.

Avez-vous des questions ? Abstention, opposition ?

La délibération est adoptée.

Délibération n°8

Cette dernière délibération concerne la délégation du Président. L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant sauf certaines exceptions, dont par exemple le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Afin de faciliter le fonctionnement du Syndicat Mixte Artois Valorisation, je vous propose d'utiliser cette faculté prévue par le CGCT.

Il revient au Comité Syndical de définir l'étendue des délégations consenties, qui sont listées dans la délibération présente dans votre cahier de délibérations.

Avez-vous des remarques ? Abstention, opposition ?

La délibération est adoptée.

Nous en avons fini avec les délibérations. A présent, si vous n'avez pas de remarques, je vais procéder à la lecture de la charte de l' élu local, qui se trouve en page 20 de votre cahier de délibérations.

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Je vous remercie, la séance est levée.